

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.	Numéro de permis 2024112	Date d'inspection Le 25 novembre 2025	
Nom de l'établissement La Petite École Marika		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'observe la conformité du ratio pour la garderie éducative à temps partiel (prématernelle) en fonction des enfants présents. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :

- Les exigences d'affichage sont : l'horaire quotidien (flexible), les procédures d'évacuation (église), le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, aucune allergie, le permis et le dernier rapport d'inspection.
- Modification des dates pour les vérifications obligatoires effectuées tous les 5 ans pour les membres du personnel.
- Vérification des 10 dossiers pour les enfants ainsi que les consentements signés.

Observation d'une activité de bricolage: réalisation d'un bonhomme à l'aide de différentes formes et de la collation fournie par les parents.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 novembre 2025

Date

original signé par
Joyce Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 novembre 2025

Date